



Association Française de PROMotion du SELKirk (AFPROSELK)

12, rue Blanche
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

+33 (0)1 48 79 31 65

+33 (0)6 74 92 20 99

<http://afproselk.e-monsite.com/>

<https://www.facebook.com/groups/AFPROSELK/>

secretariat-afproselk@orange.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 20/09/2017
(PROCES-VERBAL)

Ordre du jour :

1. Point d'étape sur la mise en place des commissions,
2. Point d'étape sur le recueil des résultats d'exposition des adhérents (pour actualisation du site du club),
3. Point d'étape sur le rattrapage des conseils d'administration depuis l'AGE du 01/06/2016,
4. Actualisation ou non de la tarification des adhésions et services du club,
5. Point d'étape sur la mise à jour du Standard de race en lien avec les spéciales SQR de 2016 et 2017,
6. Admission de nouveaux membres.

Présentes :

- Katia ASPAR,
- Françoise BOVAIS-LIEGEOIS,
- Hélène HANSE,
- Florence PRUVOST-DEWEVRE (secrétariat).

Absente excusée :

- Anaïs BRION,

Absente non excusée :

- Fabienne MATHIS.

Madame Marie-Noël GEHIN, présidente d'honneur (sans droit de vote) est invitée de droit mais ne rentre pas dans le quorum. Absente excusée.

Avec quatre membres votants sur six, le quorum étant atteint, le conseil d'administration débute à 21h00.

1) Point d'étape sur la mise en place des commissions :

Hélène HANSE et Katia ASPAR confirment n'avoir aucune nouvelle inscription depuis celles de Patrice HEBERT et de Mireille BARNAUD. Hélène HANSE suggère que le rythme mensuel des réunions peut apparaître assez contraignant et limiter les inscriptions. Françoise BOVAIS-LIEGEOIS rappelle que ce rythme a été décidé par le précédent conseil d'administration à la demande de Fabienne MATHIS et Anaïs BRION qui se plaignaient d'un déficit de consultation des membres de l'association (et de publications par le club) sur les thèmes retenus.

La suppression du débat ne pouvant être envisagée, de même que la suppression pure et simple des commissions (qui pénaliserait les membres volontaires pour un investissement dans la vie du club), le **Conseil d'administration décide qu'un recueil de besoins soit effectué auprès des membres de l'Association et que le prochain conseil se prononce sur le maintien ou non des commissions.** Dans cette hypothèse, le conseil étudiera la possibilité d'associer les membres volontaires à ses travaux.

2) Point d'étape sur le recueil des résultats d'exposition des adhérents (pour actualisation du site du club) :

Aucun membre de l'association n'a fait remonter ses résultats. Pour autant, il est possible de récupérer des éléments à travers les demandes de diplômes, les transmissions des examens de conformité, et aussi les publications sur les réseaux sociaux ou les sites des adhérents.

Le Conseil d'administration, souhaitant la promotion des membres œuvrant au rayonnement de la race, **décide de publier rapidement les résultats des expositions 2017** et de mettre à jour progressivement les années antérieures en fonction des résultats récupérés. Hélène HANSE, qui sort beaucoup ses chats en expositions, coordonnera la démarche.

3) Point d'étape sur le rattrapage des conseils d'administration depuis l'AGE du 01/06/2016 :

Il reste encore une quinzaine de conseils à récupérer sur les années 2016-2017. Florence PRUVOST-DEWEVRE en effectue la reprise « à temps perdu » à partir des Verbatims (conversations de groupes dédiées) de Facebook. La relecture est effectuée par Katia ASPAR.

Le Conseil d'Administration décide la reprise complète et la publication pour le 31/12/2017.

4) Actualisation ou non de la tarification des adhésions et services du club :

Avec les modifications statutaires de 2016, la création de deux collèges et l'introduction du parrainage, les tarifs des adhésions et services du Club n'ont pas augmenté depuis la création d'AFPROSELK.

Par ailleurs, lors de son assemblée générale du 17 juin 2017, le LOOF a rappelé que les Clubs de race pouvaient prendre en charge les demandes d'affixes et qu'en ce cas, une quote-part du prix des demandes d'affixes pouvait leur être retournée.

Un tour de table montre que les tarifs du Club se situe dans la moyenne générale des tarifs pratiqués par les autres clubs de races et associations organisatrices d'expositions. Certains

clubs (comme l'AFNP) prévoient des tarifs « diplômes avec photos » et « diplômes + cocardes ». La prise en charge des affixes, pratiquée par certains clubs fait quelquefois l'objet d'une facturation.

Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, le maintien des tarifs du club pour les adhésions et l'ensemble des services du club et de prendre en charge gratuitement les dossiers de demandes d'affixes, à partir du 1^{er} janvier 2018.

5) Point d'étape sur la mise à jour du Standard de race en lien avec les spéciales SQR de 2016 et 2017 :


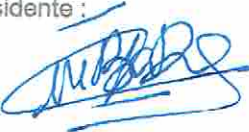
Le 14 septembre 2017, le conseil d'administration du LOOF a adopté les modifications du Standard pour la race Selkirk, prenant ainsi en compte les rapports des juges pour les spéciales d'élevage 2016 et 2017 et la nécessaire « convergence » vers les standards du « Berceau de race » (fédérations CFA et TICA).

Trente ans après sa création, le Selkirk doit à présent présenter des caractéristiques homogènes et d'autonomisation par rapport aux races « mère » (groupe Persan) et filles (groupe British) qui le constitue. Le mouvement a été amorcé à travers le standard en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016.

Le standard 2018 est en continuité et son fait marquant est la suppression des tolérances pour les homozygotes pour récompenser le travail effectué par de nombreux éleveurs sur leur type. Le standard est le « Selkirk idéal » et valorise le travail d'amélioration et de sélection effectué par les éleveurs. « *Le museau est relativement court et bien défini. Vu de face, les babines, bien rembourrées, donnent au museau l'aspect d'un carré-rectangle adouci* »... il est ajouté que « l'ossature est forte », que les « aplombs sont solides et fermes », que « les moustaches et les sourcils sont frisés et parfois cassants ». La tolérance sur les chatons est reformulée de la manière suivante : « *les chatons naissent bouclés, puis les boucles peuvent se défaire vers l'âge de 2 à 3 mois et se reformer vers l'âge de 8 à 10 mois* » et suppression de la prescription de jugement sur le type : puisque la fourrure est un élément essentiel de la notation et qu'il appartient aux éleveurs de présenter des chats « en condition ».

6) Admission de nouveaux membres : Néant

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil d'administration est achevé le 20/09/2017 à 23h00.

Le 08/10/2017 La secrétaire :  Florence PRUVOST-DEWEVRE	Le 08/10/2017 La présidente :  Françoise BOVAIS-LIEGEOIS
---	---